

## ● Sociétés holdings : optimisation fiscale en TVA et taxes sur les salaires

Défendre les positions fiscales prises par la holding pour maximiser ses droits à déduction de la TVA et minimiser la taxe sur les salaires

### PUBLIC

Responsables fiscaux, financiers et comptables des groupes - Avocats - Experts-comptables

### PRÉ-REQUIS

Maîtriser les mécanismes de la TVA

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Expertise de l'intervenant, avocat spécialiste de la TVA et de la taxe sur les salaires

Analyse approfondie des décisions jurisprudentielles récentes

Résolution de cas pratiques, tant en matière de TVA que de taxe sur les salaires

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre

Code  
**1346**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1 327 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## Objectifs pédagogiques

- Exercer les choix les plus favorables pour optimiser en toute sécurité les droits à déduction de la TVA exercés par les sociétés holding et minimiser la taxe sur les salaires
- Analyser les produits au regard du champ d'application de la TVA et de leur régime de taxation pour déterminer les coefficients d'assujettissement et de taxation (produits financiers, dividendes...)
- Défendre la récupération de la TVA opérée sur les dépenses mixtes (frais généraux, opérations sur titres) et les prestations intragroupe
- Constituer et gérer les secteurs distincts créés en matière de TVA et/ou de taxe sur les salaires

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

### Distinguer les produits hors champ ou exonérés de TVA et en identifier les conséquences sur les droits à déduction

- Les principes traditionnels
- La notion d'immixtion dans la gestion des filiales
- Le sort des dividendes
- Cas pratique : indiquer quelles sont les opérations dans ou hors du champ d'application de la TVA, exonérées ou imposables sur option

### Déterminer le coefficient de taxation en présence de produits financiers exonérés

- Les critères de détermination des produits financiers accessoires
- À partir de quel moment créer un secteur distinct d'activité
- Cas pratique : calculer un coefficient de taxation après avoir identifié les opérations accessoires
- Atelier de réflexion : une société holding qui cède des titres sans s'immiscer dans la gestion de ses filiales mais qui a un secteur taxable a-t-elle un droit à déduction ?

satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

► A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

## Combattre les risques de remise en cause de la récupération de la TVA sur les dépenses mixtes

- Les dépenses qui ouvrent droit à déduction
- La notion de « frais généraux » au sens de la TVA
- Le traitement des dépenses liées aux opérations sur titres : acquisition d'une cible, cession d'une filiale
- L'impact de la distribution du produit de cession de titres
- Synthèse : les apports des dernières solutions jurisprudentielles

## Sécuriser les droits à déduction sur les prestations de services intragroupe et les refacturations de dépenses

- Le traitement des services internationaux au regard des règles de territorialité et d'autoliquidation
- Le régime TVA des garanties de passif, des abandons de créances
- L'impact des prestations en chaîne sur les droits à déduction : problématique des refacturations de dépenses
- Synthèse : l'impact sur les droits à déduction d'une société holding en matière d'abandons de créance et de subventions intragroupe

## Activer une holding pour augmenter les droits à déduction de la TVA

- Les services constitutifs de l'immixtion dans la gestion d'une filiale
- Les précautions à prendre : analyse de la jurisprudence récente
- Brainstorming : quelles "activités" sont susceptibles d'être critiquées en cas de contrôle fiscal ?

## Calculer la taxe sur les salaires

- La détermination du rapport d'assujettissement : le sort des produits financiers accessoires
- Les modalités d'affectation du personnel en cas de sectorisation
- Le traitement de la rémunération des dirigeants salariés ou mandataires sociaux
- Illustration pratique : déterminer si une holding est redevable de la taxe sur les salaires

## Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 13 Oct. 2026
- 30 Nov. 2026

### A DISTANCE

- 13 Oct. 2026
- 30 Nov. 2026

